AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C1710
FR0000060451-FS0866

6 octobre 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

INSTALLUX S.A.

(Euronext Growth Paris)

1. Par courrier reçu le 5 octobre 2026, la société par actions simplifiée Leviosa[1] a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse de concert avec M. Christian Canty, Mme Marie-Josée Canty, M. Christophe Canty, Mme Stéphanie Canty, Mme Eugénie Canty, M. Emilien Canty, Mme Garance Canty, M. Simon Dutheil et la société Financière CCE (le « Concert familial Canty »)[2] :

   - le 4 juillet 2025, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société INSTALLUX S.A.[3] et détenir, de concert, à cette date, 227 721 actions INSTALLUX S.A. représentant autant de droits de vote, soit 81,30% du capital et des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Financière CCE	227 087	81,07
Christian Canty	323	0,12
Marie-Josée Canty	0	ns
Christophe Canty	278	0,10
Stéphanie Canty	33	0,01
Eugénie Canty	0	ns
Emilien Canty	0	ns
Garance Canty	0	ns
Simon Dutheil	0	ns
Leviosa	0	ns
Total concert	**227 721**	**81,30**

[1] Société par actions simplifiée (sise 56 bis avenue du 8 Mai 1945, 69160 Tassin-la-Demi-Lune) contrôlée par M. Christophe Canty.
[2] Détenue par le Concert familial Canty.
[3] Société transférée sur Euronext Growth Paris le 1er septembre 2020.
[4] Sur la base d'un capital composé de 280 099 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- le 12 juin 2026, les seuils de 90% du capital et des droits de vote de la société INSTALLUX S.A. et détenir, de concert, à cette date et à ce jour, 255 925 actions INSTALLUX S.A. représentant autant de droits de vote, soit 91,37% du capital et des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Financière CCE	255 291	91,14
Christian Canty	323	0,12
Marie-Josée Canty	0	ns
Christophe Canty	278	0,10
Stéphanie Canty	33	0,01
Eugénie Canty	0	ns
Emilien Canty	0	ns
Garance Canty	0	ns
Simon Dutheil	0	ns
Leviosa	0	ns
Total concert	**255 925**	**91,37**

Ces franchissements de seuils résultent respectivement (i) de l'adhésion de la société Leviosa au Concert familial Canty existant vis-à-vis de la société INSTALLUX S.A., à l'occasion des apports de parts sociales de Financière CCE approuvés le 4 juillet 2025[6] et (ii) de l'acquisition, le 12 juin 2026, de 10 337 actions INSTALLUX S.A. sur le marché, par la société Financière CCE, à la suite du dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions INSTALLUX S.A.[7].

_____

[5] Sur la base d'un capital composé de 280 099 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[6] Au termes d'un traité d'apport signé le 26 mai 2025, dont les apports ont été approuvés le 4 juillet 2025, M. Christophe Canty a apporté à Leviosa 56 956 parts sociales de Financière CCE en pleine propriété, conservant directement une part sociale. Mme Eugénie Canty, M. Emilien Canty et Mme Garance Canty ont chacun apporté à Leviosa la nue-propriété de 9 118 parts sociales de Financière CCE, soit un total de 27 354 parts sociales en nue-propriété. Les usufruits correspondants ont été conservés par M. Christian Canty et Mme Marie-Josée Canty.

[7] Cf. D&I 226C0830 du 11 juin 2026 et D&I 226C0975 du 3 juillet 2026.